Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Extension d'une installation de stockage de Véhicules Hors d'Usage (VHU) sur le territoire de la commune de Bruay-La- Buissière (62)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale	SAS CASS62
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Mr KHMASSI Mouhcine - Président
RCS / SIRET	9 0 0 2 5 9 3 8 3 0 0 0 1 7
Forme juridique	S.A.S

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
1-b) - Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement	Modification d'une ICPE existante entraînant l'examen au cas par cas (article R122-II du Code de l'Environnement). Les modifications envisagées (extension géographique) entraînent l'augmentation de la surface de stockage de VHU (3500 m²). Cette augmentation, prise seule, n'engendre pas de dépassement des seuils nécessitant l'évaluation environnementale systématique du projet (IED et SEVESO).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société SAS CASS62 est implantée depuis plus de 20 ans sur la commune de Bruay-La- Buissière (62). Elle exerce une activité de déconstruction de Véhicules Hors d'Usage (VHU) pour en extraire les pièces de réemploi et les déchets destinés au recyclage ou à la valorisation. Pour cette activité, la société dispose d'un arrêté d'autorisation d'exploiter (arrêté du 21 juin 1991) et d'un agrément (PR62000019D renouvelé en dernier lieu le 21 décembre 2018).
Le site actuel n'offre pas d'opportunités de développement suffisantes. Des possibilités d'extension ont donc été recherchées. Une parcelle située au voisinage immédiat du site existant a été identifiée. Les terrains correspondants sont cadastrés sous la référence 482AM 423 425 de la commune de Bruay-La- Buissière.

Le projet consiste donc a étendre l'activité existante sur ces nouveaux terrains. Il n'y a pas de travaux de démolition envisagés ni de construction dans le cadre de ce projet.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs et motivations du projet sont les suivants :
- améliorer les conditions d'exploitation en sécurisant les modalités de circulation des véhicules desservant le site,
- désengorger le site existant en disposant de surfaces supplémentaires, notamment dédiées à l'entreposage de VHU

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il n'y a pas de travaux de démollitions ni de construction envisagés dans le cadre de projet.

Seuls les travaux d'aménagement suivants sont envisagés en collaboration avec l'agence de l'eau Artois Picardie.
- Création de surfaces imperméabilisées supplémentaires pour le stockage de VHU non dépollués, dépollués et des véhicules en attente de décision des assurances.
- Création d'un réseau de collecte des eaux de ruissellement pour les diriger vers une nouvelle rétention étanche.

Ces travaux font actuellement l'objet d'un audit avec la société TERIS et seront réalisés par l'entreprise TPB Travaux Publics
- les terrassements préalables et la pose des réseaux d'assainissement
- la pose des enrobés et béton prévus.
- la pose d'un séparateur à hydrocarbures sans by-pass intégré, dimensionné pour un débit minimum de 20 litres/ secondes
- intégration d'une alarme en cas de dysfonctionnement
- création d'un regard 100x100 en sortie de la rétention équipé d'une vanne guillotine en inox pour le confinement des eaux accidentellement polluées (incendie ou déversement accidentel sur la voirie)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les véhicules reçus sur le site proviennent essentiellement de compagnies d'assurance, de particuliers, de garages, de fourrieres, domaines et de concessions. Ils sont collectés, pour la plupart, sur la région Nord - Pas de Calais.
Le projet permettrait d'améliorer les conditions d'exploitation en autorisant le développement des activités.
En effet, les surfaces supplémentaires de stockage de VHU, avant traitement, permettrait de désengorger le site actuel pendant les périodes de fortes influences.

Le plan de masse du projet d'extension, dans sa configuration projetée, est fourni en annexe.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'extension sera soumis à l'article R512-46-23 du Code de l'Environnement ("Porter à connaissance" des modifications envisagées).

Le site, dans sa configuration actuelle, a été soumis à une procédure d'autorisation ICPE ayant abouti à l'arrêté de 1991.
Le régime d'enregistrement "seul" est applicable aux ICPE 2712 depuis le 6 juin 2018.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale de la parcelle	7610 m²
Surface des bâtiments	765 m²
Surface imperméabilisée pour le stockage des VHU non dépollués	4940 m²
Surface en gravier non étanche pour le stockage des véhicules dépollués	1265 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Site actuel 2100 Avenue de la Libération, 62700 Bruay-La-Buissière.

Extension localisés, 2150 Avenue de la Libération, 62700 Bruay-La-Buissière.

Les coordonnées fournies sont celles de l'extension.

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 2 ° 58 ' 25 " 04 **Lat.** 50 ° 49 ' 80 " 94

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☒ **Non** ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN de la vallée de la Lawe - applicable par anticipation à la date du 7 aout 2015 - aléa 1 : inondation par crue, aléa 2 : inondation par ruissellement et coulée de boue aléa 3 : inondation par remontées de nappes naturelles PPRN de la Vallée de la Clarence - 01 septembre 2014 aléa 1 : inondation par crue, aléa 2 : inondation par ruissellement et coulée de boue aléa 3 : inondation par remontées de nappes naturelles Pas de PPRT - PPRM du béthunois10 juin 2015 - aléa 1 : mouvement de terrains, aléa 2 : échauffement, aléa 3 : émanation de gaz.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le prélevement de l'eau s'effectue dans un débourbeur séparateur à hydrocarbures par l'entreprise Flandres Analyses.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Des matériaux d'apport seront utilisés, en plus de ceux issus des terrassements initiaux, pour niveler les terrains selon les formes de pente prévues. Le terrain est actuellement relativement plan et aucun excédent ou déficit significatif n'est à prévoir
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les rejets liquides sont uniquement les eaux pluviales dépolluées gérées par un procédé d'infiltration en sortie des ouvrages de traitement. Le débourbeur est vidé une fois par an par l'entreprise Chimirec Norec.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'activité de déconstruction automobile génère la production de déchets issus des véhicules et notamment : - les déchets dangereux liquides (huiles,...), traités en installation agréée, - les déchets dangereux solides (batteries, filtres,...), traités en installation agréée - les déchets non dangereux destinés au recyclage (plastiques, métaux,...) Le projet n'engendrera pas d'augmentation significative des volumes produits

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures d'évitement et de réduction envisagées sont notamment les suivantes :
- Imperméabilisation de l'ensemble des secteurs dédiés à l'activité de stockage de "VHU",
- Raccordement des surfaces créées en rétention des eaux pluviales de ruissellement. Les eaux en sorties sont traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant rejet au milieu naturel,
- Mise en rétention des zones de stockage créées par actionnement d'une vanne guillotine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte-tenu des éléments fournis et notamment :
- de la nature et de l'importance du projet,
- de la vocation du terrain sur lequel l'implantation est envisagée,
- de la vocation principale du projet qui répond aux objectifs d'économie circulaire fixés nationalement et qui permet de limiter l'impact potentiel du traitement de VHU,

Nous estimons que le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☐
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus [X]

Fait à Bruay-La-Buissière le, 24/11/2022

Signature

CASS62
2100 rue de la Libération
62700 Bruay-La-Buissière
Tel : 03.21.62.57.14
Siret : 900 259 383 00017